



Déclaration Liminaire

Comité Social d'Administration Local – Formation Spécialisée du 27 avril 2026

Madame la Présidente,

Depuis plus d'un mois maintenant, les travailleurs subissent une hausse des prix des carburants qui impacte fortement leur pouvoir d'achats. Les agents des Finances Publiques de la Somme sont concernés notamment compte tenu des distances qu'ils doivent parcourir chaque jour pour se rendre au travail et ceux même si vous avez donné des consignes permettant l'octroi de télétravail exceptionnel. Madame la Présidente, ces mesures ne suffisent pas ! Et bien entendu, nous comptons sur vous pour relayer les besoins des agents concernant leur pouvoir d'achats. A ce stade, les mesures prises par le gouvernement Lecornu pour les travailleurs ne sont que des miettes à côté de l'inflation subie. Nous le rappelons, l'État doit intervenir pour empêcher la spéculation et protéger la population. Il est tout à fait possible par la loi d'encadrer les prix des carburants, de taxer les profits exceptionnels des grands groupes et d'utiliser cet argent pour financer des mesures utiles de justice sociale et environnementale.

Dans ce contexte, la CGT revendique :

- des augmentations générales de salaires ;
- l'encadrement des prix de l'énergie ;
- une fiscalité plus juste ;
- la fin des superprofits ;
- des investissements publics pour réduire les dépenses contraintes.

Cette instance a pour objet, rappelons-le, la sécurité, la santé et les conditions de vie au travail ; alors, parlons-en ! Au plan national comme au plan local, la CGT Finances Publiques ne se contente pas de demander l'arrêt des suppressions d'emplois mais continue de demander des créations d'emplois partout où cela est nécessaire parce que le service public doit se donner les moyens humains de fonctionner sans mettre en danger la santé physique, mentale et juridique de ses agents !

Il y a un peu plus d'un an, notre direction générale se félicitait de la prise d'une circulaire du premier ministre de l'époque pour accompagner les agents susceptibles de voir leur responsabilité financière engagée devant le juge en appliquant le régime de responsabilité des gestionnaires publics. La CGT Finances Publiques soulignait les limites d'une telle assistance et réclamait la mise en œuvre d'une véritable protection fonctionnelle, qui renforce la sécurité juridique des agents. Après 3 années d'existence de la RGP et un certains nombres de mises en cause, une proposition de loi a été présentée au conseil commun de la fonction publique. Elle indique que « *lorsque l'agent public est mis en cause au titre des infractions mentionnées aux articles L. 131-9 et suivants du code des juridictions financières à raison de faits qui n'ont pas le caractère d'une faute personnelle détachable de l'exercice de ses fonctions, la collectivité publique qui l'emploie au moment des faits qui lui sont reprochés doit lui accorder sa protection.* » Le besoin de protection est enfin reconnu. Mais cette avancée est loin d'être satisfaisante. En effet, les amendes RGP ne sont pas couvertes par des assurances, comme pouvait l'être le risque dû à la responsabilité personnelle et pécuniaire. Pour la CGT Finances Publiques, c'est donc à l'administration d'en prendre la charge. Pour autant, cette avancée ne doit pas masquer la réalité d'une réforme qui met en danger les agents et pour lesquelles la DGFIP n'apporte pas la moindre perspective.

En plus de l'augmentation des moyens humains nécessaires aux fonctionnements des services, la CGT Finances Publiques exige la révision de la RGP afin que tous les personnels soient garantis et protégés dans l'exercice des missions que la DGFIP leur confie.

Madame la Présidente, figure à l'ordre du jour de cette instance, les modalités et le calendrier de campagne du DUERP qui devraient permettre de dresser des constats et de déterminer un Plan Annuel de prévention pour 2027. La CGT Finances Publiques de la Somme y sera, comme chaque année, particulièrement attentive comme elle l'est pour toute mesure ou dispositif susceptible d'améliorer nos conditions de travail.

Pour la CGT Finances Publiques de la Somme, chaque décision prise par la direction doit veiller à garantir la sécurité et les conditions de travail des agents. Or, la note départementale portant la déclinaison locale de la doctrine nationale sur les frais de déplacements pose questions : ainsi, les premiers effets de celle-ci ne se font pas attendre.... : remboursements des frais de nuitée à Lille refusés imposant des aller-retours Amiens-Lille quotidien en cas de formation sur plusieurs jours ; La CGT Finances Publiques prévient : dans ces conditions, les agents risquent de ne plus vouloir se former... L'application d'une telle note pose également et nécessairement des questions pratiques pour les différents métiers itinérants : vérificateurs, géomètres, Équipier de renfort, CDL, évaluateurs domaniaux, huissiers... Comme vous avez pu le constater, les frais de déplacement ont déjà très significativement diminué en 2025 ; chaque agent a modifié sa pratique en faisant preuve comme toujours de pragmatisme. La CGT Finances Publiques de la Somme demande donc du pragmatisme et du bon sens dans l'application d'une telle note afin que les conditions de travail et de sécurité soient toujours garanties.

Pour la CGT Finances Publiques, il y en a assez ! Assez de laisser croire que le fonctionnaire abuse de l'argent public quand il se fait rembourser des frais nécessaires à l'exercice de ses missions !

De l'argent, il y en a, et tant qu'il y en aura, nous continuerons de marteler nos revendications ! La CGT Finances Publiques exige :

- Un programme d'urgence sociale, à commencer par l'augmentation du SMIC, des salaires, des pensions et des allocations sociales ;
- L'augmentation significative de la valeur du point d'indice, pour le rattrapage du décrochage salarial, et son indexation sur l'inflation ; la refonte des grilles de rémunération ; l'intégration des primes dans le traitement ; le refus de toute rémunération au mérite ; le renforcement des droits à l'action sociale pour les actifs comme pour les retraités ;
- Le développement des services publics et l'amélioration de nos conditions de travail ; des créations d'emplois partout où cela est nécessaire et un plan de titularisation des agents non titulaires ;
- L'abandon du jour de carence, le rétablissement pour toutes et tous du versement à 100 % de la rémunération des agents qui sont en congé maladie ordinaire, en prenant en compte les spécificités de la santé des femmes ;
- Le respect plein et entier des libertés fondamentales d'expression ;
- Le rétablissement du versement de la garantie individuelle du pouvoir d'achat ;
- L'égalité salariale et professionnelle réelle entre les femmes et les hommes.

En cette veille de la journée mondiale pour la santé et la sécurité au travail, la CGT continue à se mobiliser pour rappeler ses exigences pour des conditions de travail dignes, une véritable politique de prévention des risques, la reconnaissance de la pénibilité et la protection de la santé de toutes et tous dans la Fonction Publique.

La politique du gouvernement dégrade nos conditions de vie et de travail, remet en cause nos droits et asphyxie les services publics, au lieu de financer la Sécurité sociale, la protection sociale, les services publics et la Fonction publique. Dernière attaque en date : les autorisations spéciales d'absence (ASA) pour motif familial, quelle indécence ! Et pendant ce temps les discussions sur l'égalité professionnelle, le plan santé travail tournent en rond alors que nous avons un besoin urgent de politiques ambitieuses pour faire de la santé au travail une priorité et construire enfin l'égalité femmes / hommes.

Le 1er mai est un jour férié, chômé et payé, conquis par les luttes et garanti par la loi. Face aux tentatives de banalisation du 1er mai, d'extension du travail dominical et de remise en cause de nos droits, nous le réaffirmons : ce jour appartient aux travailleuses et aux travailleurs, pas au patronat ni au gouvernement. Les déclarations visant à empêcher certains contrôles ou à ne pas verbaliser certaines infractions le 1er mai sont inacceptables.

Le 1er mai, journée internationale de lutte des travailleuses et des travailleurs, nous manifesterons pour la paix, contre la vie chère, pour l'augmentation générale des salaires, le retour à la retraite à 60 ans et la réduction du temps de travail à 32 heures afin de partager le travail et les richesses.

La CGT Finances Publiques de la Somme appelle l'ensemble des travailleurs à se mobiliser massivement pour nos droits, nos salaires, nos retraites, nos missions de services publics en participant aux cortèges du 1er mai !